

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de ROSEL, sous la présidence de Madame Véronique MASSON, Maire.

Etaient présents : Véronique MASSON, Marc FONTAINE, Béatrice TURBATTE, François CHESNEL, Jean-Paul DELALANDE, Danielle DUBERT, Benoît MAUGER, Evelyne OZOUF, Maryline HELIARD

Absents Excusés : Céline CASTEL, Patricia LEROUX, Stéphane PETRI

Pouvoirs : Bernard LEMANISSIER à Véronique MASSON
Claude MARTIN à Jean-Paul DELALANDE

Secrétaire de séance : Marc FONTAINE

1/ ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Marc FONTAINE est élu secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Le compte rendu du conseil municipal du 20 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

3/ SDEC ENERGIE : RETRAIT DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PONT FARCY ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET ODON

La commune nouvelle de Tessy-Bocage dans la Manche, créée au 1^{er} janvier 2018 et constituée des communes de Tessy-sur-Vire et de Pont-Farcy, a demandé, par délibération en date du 5 avril 2018, le retrait du SDEC ÉNERGIE de la commune déléguée de Pont-Farcy, celle-ci ayant été rattachée au département de la Manche à l'occasion de cette fusion.

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé ce retrait, au 31 décembre 2018.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Suite à la délibération du 28 juin 2018, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».

Lors de son assemblée du 20 septembre 2018, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a ainsi approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- **APPROUVE** le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE et le transfert au SDEC ÉNERGIE de la compétence « Energies renouvelables » et « Eclairage Public ».
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

4/ CONTRIBUTIONS 2019 AU SEEJ

La contribution des communes au SIVOM Education Enfance Jeunesse (SEEJ) se décompose en deux éléments :

- Une part fixe et non dynamique liée à l'attribution de compensation de l'ancienne Communauté de communes Entre Thue et Mue. Cette part représente 53 792 euros pour Rosel.
- Une part variable et dynamique représentant 3,082 points de foncier bâti. Au titre de 2019, cette somme s'élève à 10 444,90 euros soit 240,40 euros d'augmentation par rapport à 2018.

De plus, une contribution supplémentaire et exceptionnelle de 50 000 euros pour 2019 pour les investissements immobiliers et pédagogiques (exemple : équipement numérique dans les écoles), est proposée au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- VOTE la contribution 2019 au SEEJ à hauteur de 64 236,90 euros (53 792 € + 10 444,90 €),
- VOTE une contribution exceptionnelle en 2019 de 50 000 euros qui s'ajoute à la contribution annuelle,
- VERSE ces sommes à compter de janvier 2019 au fur et à mesure des besoins du SEEJ,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

5/ SERVICE COMMUN ETUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX - AVENANT N° 1

Le service commun Etudes juridiques et Contentieux (SCEJC) a été créé par Caen la mer lors du bureau communautaire du 4 juillet 2018.

Certaines communes n'ayant finalement pas concrétisé leur adhésion à ce service, les contributions des membres du service commun moins nombreux que prévu auraient pu évoluer à la hausse pour 2019.

Par ailleurs, n'ayant pas de recul sur les demandes réelles d'accompagnement émanant des communes, il a été difficile d'estimer la charge de travail engendrée par celles-ci.

Aussi, dans ce cadre, et comme suite aux différents échanges concernant le financement de ce service, Caen la mer a décidé par délibération du 18 octobre 2018 de figer les contributions des communes adhérentes jusqu'à fin 2019, de manière à ce que la participation de celles-ci reste identique, en 2019, à celle annoncée pour 2018, soit, pour Rosel, 1 664,64 euros en année pleine.

A la fin de cette période de fonctionnement, un bilan sera fait afin de préciser les moyens et les contributions nécessaires au service.

Il est donc proposé un avenant n° 1 à la convention afin de figer la contribution jusqu'à fin 2019 comme indiqué ci-dessus.

Mme Véronique MASSON précise que 50 % du coût du service est déterminé en fonction du nombre de communes adhérentes, soit 1 409 euros en part fixe. Les 50 % restants sont répartis en fonction de la population (part proportionnelle).

Pour la commune de ROSEL, cela engendre un coût de 1 664,64 euros pour une année complète.

L'ensemble du conseil municipal propose de figer le montant pour l'année 2019 malgré le retrait de certaines communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- DECIDE de figer la contribution de la commune au service commun Etudes juridiques et Contentieux tel que mentionné dans le tableau ci-joint,
- DECIDE d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du service commun études juridiques et contentieux,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant,
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

6/ PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA COMMUNE

Madame MASSON informe le Conseil des incidents et accidents et des réclamations reçues en mairie en matière de sécurité dans la traversée de la Rue Boulay, d'une part, et dans celle du contournement du Hameau de Gruchy, d'autre part.

Suite à une rencontre sur le terrain avec M ROY, responsable du secteur Ouest de la Mission Espace Vert de la communauté urbaine, de M GIDON chargé de la sécurité routière au conseil départemental, des travaux sont à envisager pour améliorer la sécurité dans ces deux endroits dangereux.

Ces premiers éléments devront être étudiés plus profondément avant une prise de décision.

1- Rue Boulay :

Solutions envisagées

=> entrée du presbytère : installer des barrières de chaque côté de l'entrée pour créer une circulation alternée dans le but de sécuriser et empêcher que les voitures ne remontent sur les trottoirs à cet endroit, ce qui est dangereux pour les piétons.

=> entrée rue Boulay : installer un radar pédagogique, une barrière au niveau parking ? (en face de la mairie) et ajouter une bordure sur la bordure actuelle ?

Ces propositions seront évoquées lors d'une prochaine réunion.

2- Chemin Francis Russel (entre la commune de ROSEL et celle de CAIRON)

L'ensemble du conseil municipal envisage de mettre des coussins berlinois pour ralentir les voitures.

3- Chemin du FERRAGE

Une réflexion est à mener sur la portion en limite de la voie communale et du chemin rural qui va vers le terrain d'aéromodélisme et les écuries (coussins berlinois ?)

Sur la portion Chemin de Goodleigh - rue Sainte Anne, il est nécessaire d'attendre la fin des travaux sur l'ancienne ferme Pouchin pour envisager de sécuriser ce tronçon.

4- Rue de BURON

Une réflexion est à mener sur la section du carrefour CAIRON / SAINT CONTEST / ROSEL (coussins berlinois ?)

5- RD 126 sur le contournement de Gruchy

Il est envisagé de :

- mettre en place une signalisation spécifique de part et d'autre du carrefour qui va vers Buron
- installer un miroir pour pallier le manque de visibilité à gauche au débouché de la rue de BURON
- fermer la rue de BURON aux véhicules
- mettre en place des relevés de vitesse => 3 compteurs sur la RD 126 (le premier, rue Boulay au niveau du presbytère et les deux autres, au niveau de Gruchy)

Une rencontre est fixée le jeudi 20 décembre 2018 avec Messieurs ROY (Communauté urbaine Caen la mer), GIDON (Conseil Départemental du Calvados) et LECOEUR (Société LACROIX) pour envisager les solutions possibles qui seront présentées, en Commission plénière à la suite.

Il sera également indispensable de rencontrer le vice-Président chargé de l'aménagement routier du Conseil Départemental du Calvados, Monsieur Olivier COLLIN. Madame MASSON précise qu'elle lui a d'ores et déjà demandé un rendez-vous.

7/ QUESTIONS DIVERSES

A été évoqué lors de cette séance l'organisation du 75ème anniversaire du débarquement. La commune de ROSEL prévoit une cérémonie le samedi 29 juin 2019.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 31 janvier 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Véronique MASSON